

| | | |
|---|---|----------------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 29 septembre 2023 | N° 2023-495 |

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|-------------------------------------|---------------------|
|  BORDEAUX MÉTROPOLE | Conseil du 29 septembre 2023 | Délibération |
| | Direction de la Nature | N° 2023-495 |

Ambès - Aménagement du Parc de Cantefrêne - Subvention d'investissement - Contrats de co-développement 2018-2021 et 2021-2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune d'Ambès a initié un projet de requalification écologique et paysagère du Parc de Cantefrêne. Ce parc de 80 hectares, près du centre-bourg, est situé à proximité d'un Espace naturel sensible et du site Natura 2000 des marais du Bec d'Ambès. Il est composé de prairies, plans d'eau et boisements et il est utilisé à la fois par un public familial local, par des usagers spécifiques (pêche, pratiques sportives de plein air), mais aussi lors de manifestations sportives et culturelles. Chaque année, le festival *Les Odyssées* accueille entre 3000 et 6000 personnes. Un refuge périurbain, *La Vouivre*, est également présent sur ce site.

En 2017, une mission d'étude programmatique associant la participation d'usagers a permis d'élaborer les grandes orientations du projet. Celui-ci a été affiné grâce à des études paysagères ultérieures.

Le projet d'aménagement, conçu afin que le site participe et renforce la biodiversité des sites environnants, consiste en :

- des acquisitions foncières ;
- des requalifications de cheminements ;
- une requalification globale de la mosaïque paysagère, avec des plantations d'arbres et d'arbustes (palette végétale locale), un traitement en prairies pour les espaces peu utilisés, pour favoriser la gestion écologique différenciée, une renaturation des berges et ripisylves des plans d'eau ;
- une hiérarchisation et un encadrement des usages : requalification du mobilier de confort et de jeux, panneaux de sensibilisation (écologie et nature, risques...), arceaux vélo, point de tri des déchets...
- un belvédère permettant l'observation de la nature et du paysage ;
- des équipements sportifs : pente de mise à l'eau pour la pêche en flotteurs, parcours sportifs...
- un ponton accessible aux personnes à mobilité réduite pour la pratique de la handipêche.

Dans le cadre du contrat de co-développement 2018-2021, sous la fiche action n°C040040065, la commune d'Ambès sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 205 000 €.

Dans le cadre du contrat de co-développement 2021-2023 sous la fiche action n°C050040006, la commune d'Ambès sollicite auprès de Bordeaux Métropole une subvention de 161 000 €.

Cette subvention respecte les critères d'éligibilité du règlement d'intervention Nature

métropolitain.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 366 000 € pour la commune d'Ambès, ce qui représente 22,1 % du budget total.

Le plan de financement est le suivant :

| BUDGET PREVISIONNEL HT 2020-2026 | | | | |
|---|------------------|---------------------------------|------------------|---------------|
| DEPENSES HT | | RECETTES | | |
| Acquisitions foncières | 110 000 | Commune d'Ambès | 683 127 | 41,3 % |
| Etudes | 113 055 | Bordeaux Métropole | 432 000 | 26,1 % |
| Travaux | 1 431 072 | Dont FIC | 66 000 | 4,0 % |
| d'aménagements paysagers | | Dont subvention RI nature | 366 000 | 22,1 % |
| | | Département Gironde | 456 000 | 27,6 % |
| | | Etat | 28 000 | 1,7 % |
| | | Europe / FEDER | 30 000 | 1,8 % |
| | | Mécénat industriel Ambès | 25 000 | 1,5 % |
| TOTAL | 1 654 127 | TOTAL | 1 654 127 | |

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Les conditions de versement de cette subvention sont fixées dans la convention ci-annexée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020,

VU la délibération métropolitaine n° 2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

VU la délibération de la commune d'Ambès en date du 8 septembre 2022, sollicitant le fond de concours de Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2021, sous la fiche action n°C040040065, ainsi qu'au contrat de co-développement 2021-2023 sous la fiche action n°C050040006, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de valorisation des espaces naturels,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 366 000 € à la commune d'Ambès pour l'aménagement du Parc de Cantefrêne.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2023, en section d'investissement, chapitre 204, compte 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

| | |
|---|---------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023 | Pour expédition conforme, |
| DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023 | le Vice-président, |
| | Monsieur Patrick PAPADATO |